

RÉSISTANCES



N° : 43 automne 2010

Permanences du collectif :

Lundi et Jeudi : de 9h à 11h30 devant Pôle Emploi de Vaulx-en-Velin, **Lundi et jeudi** : de 9h15 à 11h15 devant Pôle Emploi de Meyzieu.

Samedi : de 9h30 à 12h au local : 9 place Guy Môquet (Mas du Taureau) à Vaulx-en-Velin

Tel /répond: 04 37 45 09 93. mail : collvau@free.fr

Retraite, indemnisation du chômage, lutte contre l'emploi précaire La solidarité ne se divise pas Partout la lutte doit nous rassembler

Vues du côté des chômeurs et précaires, les luttes actuelles contre le projet de « réforme des retraites » du Gouvernement (et du MEDEF) sont souvent perçues comme prenant peu en compte leur situation et les difficultés qu'ils rencontrent.

Et pourtant :

- le « déficit » de la Sécurité Sociale que le Gouvernement organise et utilise comme argument essentiel, n'a-t-il pas comme cause essentielle la diminution considérable des rentrées de cotisations dues au chômage et à l'emploi précaire ?

- le principe même de création de la Sécurité Sociale (et donc aussi de sa branche « retraites ») ne part-il pas de la volonté politique d'assurer, lors de sa création, à tous les citoyens la garantie d'un revenu quels que soient les aléas de la vie (maladie, cessation d'activité due à l'âge, accident de travail...).

Et c'est peut-être là que la bât blesse. Lors de sa création, le chômage n'existait pas et la Sécurité Sociale n'a pas prévu de le prendre en charge. Plus tard, l'ASSEDIC a été mise en place un peu sur le même modèle (cotisations sociales), mais le système a été très vite dégradé au point de ne plus couvrir actuellement qu'environ quatre demandeurs d'emploi sur dix, avec un niveau de revenu de remplacement souvent largement insuffisant pour vivre.

Il faut donc remédier à cet affaiblissement de la Protection Sociale solidaire, de plus en plus important en ce qui concerne la Sécurité Sociale, et considérable pour l'indemnisation du chômage. Les causes de leur dégradation sont les mêmes. Les principes de solidarité qui doivent nous guider aussi. C'est pourquoi nous revendiquons la continuité des droits sociaux (Sécurité Sociale et indemnisation du chômage) tout au long de la vie professionnelle.

Mais il existe une autre cause, essentielle, de l'affaiblissement de la force collective des salariés, privés d'emploi ou non : le développement organisé par le patronat (et cautionné par le Gouvernement) de l'emploi précaire. Sa généralisation, dans les boîtes comme dans les administrations, les Services Publics... permet aux patrons et dirigeants de mettre les salariés en concurrence entre eux, de développer la gestion par le chantage à l'emploi et la peur de le perdre. On l'a bien vu par la « vidange » opérée en catimini de tous les CDD et intérimis au début de la « Crise », qui ont été virés sans aucune dédommagement et pratiquement sans aucune réaction collective visant à s'y opposer. Aujourd'hui où il paraît que « l'emploi repart », qui embauche-t-on ? Des CDD et intérimis bien sûr ! Et tous les dispositifs récents mis en place par le Gouvernement (« Offre Reasonnable d'Emploi, RSA, Plan Rebond) ne font évidemment qu'encourager le développement de l'emploi précaire.

Sur le terrain, la lutte commune concrète de tous les salariés, précarisés ou non, ne peut que renforcer la force collective. Plus facile à dire qu'à faire, sans doute ; mais les combats perdus sont d'abord ceux que l'on n'a pas engagés.



« RSA JEUNES », « PLAN REBOND », L'INTOX CONTINUE ! La galère des jeunes et le développement de l'emploi précaire aussi !

« RSA JEUNES » :

L'expression est bien trompeuse. A priori on pourrait croire que le RSA est étendu aux jeunes. La réalité est bien différente.

En fait, Le droit au RSA est ouvert aux jeunes actifs de moins de 25 ans, **s'ils ont travaillé au moins 2 ans (soit l'équivalent de 3600 heures) au cours des trois dernières années.** Concrètement, à cette condition là, très restrictive, si les jeunes concernés occupent un emploi ils auront droit au RSA complément de leur revenu d'activité (le « RSA chapeau »).. S'ils perdent leur emploi, ils auront accès, après épuisement de leur droit à l'assurance chômage, au RSA servi aux personnes dépourvues de ressources (le « RSA socle »). Dans les deux cas, ils toucheront la même prestation, calculée selon les mêmes modalités, que leurs aînés âgés de plus de 25 ans.

On est donc très loin d'un RSA accordé à tous les jeunes de moins de 25 ans, et le

scandale de la discrimination faite à ces jeunes-là continue.

Il faut savoir que, selon les chiffres officiels de 2009, il y avait en France 770.000 jeunes de 16 à 25 ans au chômage (dont 120.000 considérés comme "non qualifiés" et donc 650.000 diplômés, Or l'Elysée a décrété que le "potentiel maximum du public" auquel s'adresse cette extension du RSA ne serait que de 160.000 . Et d'après le Secours Catholique, à cause des conditions drastiques imposées, seuls 40 000 jeunes seront réellement concernés. Et encore...à condition que l'enveloppe budgétaire prévue soit effectivement débloquée. Or rien n'est moins sûr, en cette période où Gouvernement et MEDEF entendent faire payer la crise dont ils sont responsables aux salariés, même privés d'emploi ou précaires.

« PLAN REBOND » :

Instauré théoriquement au 1^{er} juin 2010, il a été présenté officiellement comme une solution aux problèmes posés par l'augmentation, soi-disant due à la « Crise », du nombre de demandeurs d'emploi en « fin de droits » (ne touchant plus d'allocation-chômage) et n'ayant droit ni à l'ASS, ni au RSA. **Il ne concerne donc pas tous les demandeurs d'emploi sans ressource, en particulier les jeunes : il faut avoir été préalablement indemnisé par PÔLE EMPLOI pour y avoir droit**

Mis en place par PÔLE EMPLOI, il propose une **formation rémunérée** ou un **contrat aidé**, (ou un **accompagnement renforcé réservé aux cadres**). A défaut de pouvoir bénéficier tout de suite d'une formation rémunérée ou d'un contrat aidé, le demandeur d'emploi peut bénéficier d'une **aide exceptionnelle pour l'emploi** 15,14 euros par jour (à peu près le RSA socle, si ses revenus ne dépassent pas un certain seuil (2119,60 euros pour

une personne seule et de 3330,80 euros pour un couple.

MAIS :

1)- Le demandeur d'emploi ne pourra pas prétendre à l'aide exceptionnelle s'il refuse, sans motif légitime, d'effectuer une formation rémunérée ou un contrat aidé. Autrement dit, toute occasion de renforcer la pression pour faire « accepter » les emplois précaires continue.

2)- Les annonces officielles prévoient 170 000 contrats aidés et 70 000 formations. Or toutes les informations actuelles font état de la disparition des contrats aidés, et de la pauvreté des offres de formation. Quant aux fonds théoriquement prévus pour payer les allocations...

3- Les conseillers de PÔLE EMPLOI, actuellement surchargés, ont-ils les moyens d'assurer la mise en place et le suivi de ce « Plan » ?

Ils nous feraient prendre des vessies pour des lanternes . . .

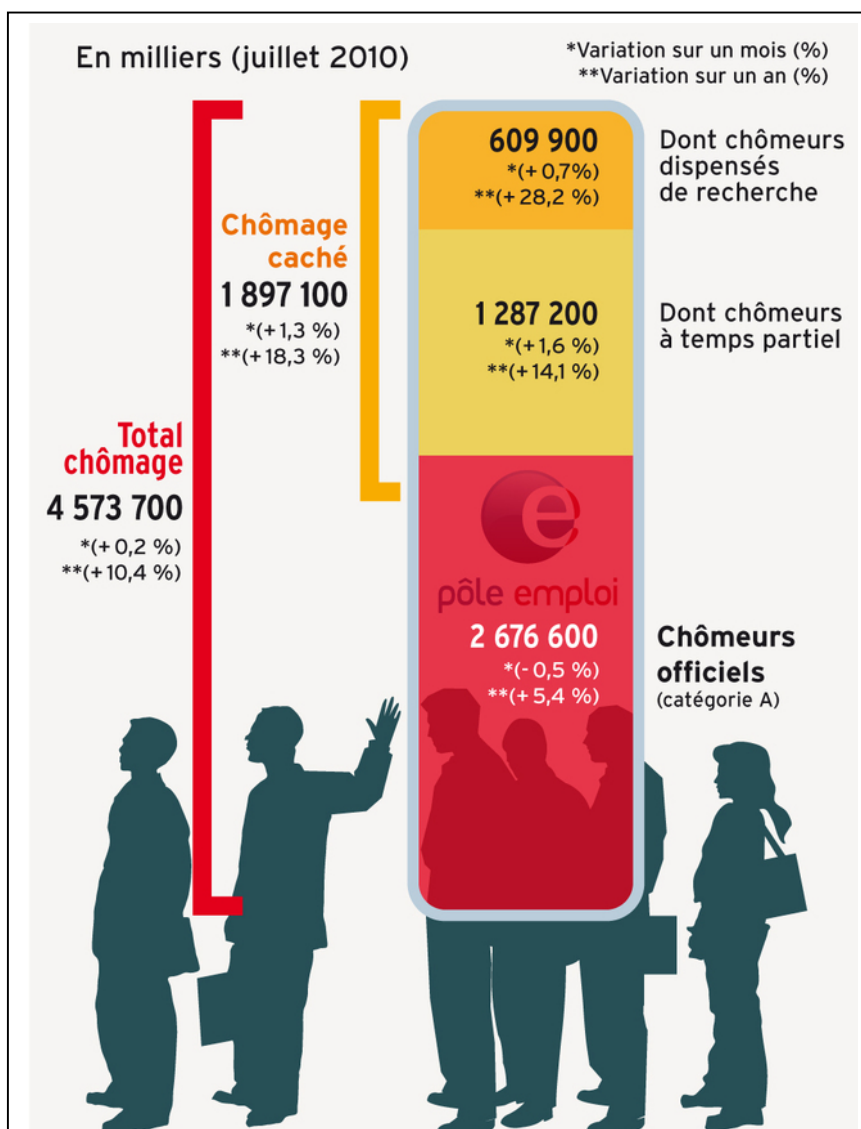
• « Excuse moi mon fils, tu dois rester 2 ans de plus au chômage, papa doit rester 2 ans de plus au boulot » . . . Gouvernement et Patronat ne justifiaient-ils pas « leur » réforme des Retraites par le poids des retraités sur l'avenir des jeunes ?

Là, ils font coup double contre les jeunes en leur imposant des années de plus à travailler pour une retraite dégradée et . . . (vu qu'à 50 ans, «on fout les vieux à la porte ») en aggravant le chômage aux deux bouts de la pyramide des ages, et donc son indemnisation. A parier que bientôt, en raison des déficits financiers, les droits à Indemnisation et allocations(ASSEDIC, R S A . . .) vont être réduits !

• Mais le FIGARO le dit : « **Chômage : premier recul depuis 2 008** » . . . manque de pot ! il le titrait déjà le 25 mai, et Mr Wauquiez de l'annoncer dès décembre 2 009, de même que Mme Lagarde qui, en juillet 2 009, constatait déjà « une évolution favorable » !!! un art consommé de nous annoncer « *la fin du tunnel* » en ne prenant que certains chiffres : la **Catégorie A** (ceux qui n'ont même pas travaillé 1 heure dans le mois, ni été malade, ni . . . ni . . .) ; en omettant la montée du Chômage Longue Durée (Jeunes + 46% en France). D'ailleurs avec ses **9,7%** notre pays se situe au dessus de la moyenne des 27 de l'Union Européenne (23 millions de chômeurs soit **9,6%** de la population active).

• D'accord ! Mais **les Jeunes ont droit au R S A maintenant !** Ouf ! 20% des jeunes vivent sous le seuil de pauvreté . . . mais, dans les conditions d'accès serrées imposées, seuls quelques 15 000 pourraient le toucher ! D'ailleurs le gouvernement l'a prévu puisqu'il n'a budgété que 20 millions d'euros *bien moins que ce qu'il a remboursé à la seule Liliane Bettencourt au titre du bouclier fiscal*. Mais ces jeunes désargentés, payent-ils des impôts sur la fortune ?

• Il est vrai qu'en prétendant à un emploi qui, plus est, rémunéré, ces chômeurs ne savent pas ce qu'ils coûtent aux pauvres patrons . . . même et surtout au **SMIC**, cet ennemi héréditaire du MEDEF ! « *Mon pauvre Monsieur, vous ne savez pas ce que vous me coûtez en charges sociales !* » Tiens, je croyais que la **part dite « patronale » était exonérée, totalement au SMIC et proportionnellement jusqu'à 1,6 SMIC !** En plus, il y a tous ces Contrats aidés au Smic et souvent même subventionnés ! « *Pauvres patrons ! Ça a eu payé, mais ça paye plus !* »



LA PROPAGANDE GOUVERNEMENTALE NOUS DIT QUE « LE CHÔMAGE BAISSÉ »

Il n'y a en fait qu'un tout petit pourcentage (0,5%) de la catégorie A qui a baissé sur un seul mois dans l'année (le mois de juillet)...mais l'augmentation sur toute l'année de la catégorie A est supérieure à 5% !

Et les catégories B et C continuent elles aussi d'augmenter fortement. La très grande majorité des « embauches » s'effectue sur des offres d'emploi précaires !

Et puis ne sont pas officiellement comptabilisés :

- les gens au RSA non inscrits à Pôle Emploi

- celles et ceux, de plus en plus nombreux, qui ne s'inscrivent plus à Pôle Emploi, parce qu'ils n'ont plus rien à en attendre : personnes en fin de droit à l'indemnisation et exclus du RSA et de l'ASS, qui préfèrent trouver une embauche par relation, et surtout jeunes de moins de 25 ans, toujours exclus du RSA et dont la galère des petits boulots n'ouvre pas de droit aux ASSEDIC.

Combien sont-ils ? Plusieurs dizaines de milliers, nul ne le sait exactement.

Catégorie A : demandeurs d'emploi sans aucune activité

Catégories B et C : demandeurs d'emploi avec une activité réduite (temps partiel, « petit boulot »...)

CHOMEURS ET PRÉCAIRES

NOUS SOMMES INTERDITS D'EMPLOI ET DE REVENU, ET DONC INTERDITS DE RETRAITE.

NOUS REVENDIQUONS :

- Un « minimum vieillesse » au niveau du SMIC.
- Une retraite sans condition à 60 ans ou après 37,5 ans d'activité pour tous ceux qui le désirent et à partir de 55 ans pour les métiers pénibles.

➤ **La continuité des droits sociaux solidaires (Sécurité Sociale : maladie, retraite, famille, accidents du travail, revenu de remplacement en cas de privation d'emploi) tout au long de la vie professionnelle, que l'on ait un emploi ou que l'on en soit privé. Et par conséquent :**

- L' intégration des indemnités ASSEDIC et de formation, sur lesquelles nous cotisons et qui ne sont actuellement pas prises en compte, dans le calcul des « meilleurs années » sur la base du salaire journalier de référence (et non sur la base de l'indemnité effectivement versée, égale seulement à 57% du salaire de référence

- La refonte de l'indemnisation du chômage par la mise en place POUR TOUS d'un revenu de remplacement financé sur les mêmes bases que la Sécurité Sociale (la cotisation sociale solidaire) , avec un revenu de remplacement qui ne puisse en aucun cas être inférieur au SMIC

➤ Un élargissement du financement des retraites à toutes les formes de richesse créées par toutes les formes de travail humain, et donc à tous les revenus y compris ceux du capital et de de la spéculation

➤ L'abrogation des reformes Balladur et Fillon

INDEMNISATION DU CHÔMAGE

La convention UNEDIC qui règle l'indemnisation du chômage (ouverture des droits, durée et niveau de l'indemnisation) arrive à échéance le 31 mars 2011, et sera renégociée à partir du mois d'octobre prochain.

Plusieurs raisons font craindre encore un abaissement des droits à l'indemnisation :

- l'augmentation constante des salariés privés d'emploi
- les choix budgétaires du Gouvernement et des organismes patronaux qui ont fait baisser d'ores et déjà considérablement le nombre de formations et de contrats aidés
- le report sur le budget des ASSEDIC des conséquences de l'allongement de deux ans de l'âge départ à la retraite

Assurer la continuité des droits sociaux (Maladie, Retraite, Indemnisation du chômage) tout au long de la vie professionnelle à un niveau de revenu qui ne puisse être inférieur au SMIC, que l'on soit à l'emploi ou privé d'emploi est plus que jamais d'actualité, que l'on soit ou non privé d'emploi.



LA OU UNE VOIX SEULE NE PEUT SE FAIRE ENTENDRE, DES CENTAINES Y PARVIENDRONT : TOUS SOLIDAIRES POUR UN AVENIR NON PRECAIRE !!!